



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°39/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIIN 2019

Procureur Municipal
Contrôle de légalité
RECULE
05 JUIL. 2019

Date de la convocation :
Le 24 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-huit du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

PRESENTS : Adjoints : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme BELLIARD Valentine, M. ZAIRE Georges.

En début de séance :

Présents 11

Procurations 2

Absents 12

Excusés 8

Conseillers municipaux : Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, M. COURTINARD Jean-Marc, M. MARLET Camille.

En cours de Séance :

Présents 11

Procurations 2

Absents 12

Excusés 8

ABSENTS EXCUSES : Mme CALVEYRAC Arlette, Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. PETIT Claude-Henri, BASTE Mathurin (procuration à M. JEANNE-ROSE Romuald), M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, M. SOLBIAC Honoré, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme AGEE Marie-Claire Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier).

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à treize heures trente minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Jocelyne MARIE-JOSEPH pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

« AMENAGEMENT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE »

Le Maire expose :

La relocalisation du poste de police municipale dans le centre-bourg est devenue une priorité au regard des problématiques économiques, sociales et sécuritaires générées par l'appropriation abusive du domaine public.

Cette opération comprend des investissements corporels et incorporels indispensables au bon fonctionnement du service Police. Elle vise ainsi, à infléchir un climat délétère ressenti par un nombre croissant d'administrés.

Pour ce faire, le projet initié par la ville est estimé à **52 000,00** euros et le plan de financement est établi comme suit :

OPERATION	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Aménagement du poste de police municipale	CACEM Fonds de concours 2018	5 200,00 €	10 %
	C.T.M. A.C.T.C. 2015	41 600,00 €	80 %
	Ville	5 200,00 €	10 %
	Total	52 000,00 €	100 %

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER les travaux d'aménagement du poste de police ainsi que le plan de financement y afférent.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 28 juin 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Pour le Maire,
et par délégation
le 1^{er} adjoint

Jeannette CRAMER
Jeannette CRAMER